

Cérémonie de confirmation

à la Placelière, le Samedi 18 mars 2023 à 10h (suivie de la messe)

Conditions pour pouvoir être confirmé :

- être baptisé
- avoir atteint l'âge de raison
- ne pas avoir déjà été confirmé (à moins d'un doute sur la validité du sacrement reçu)
- connaître les principales vérités de la religion catholique, notamment celles concernant la confirmation et le Saint-Esprit. **CETTE CONNAISSANCE EST UNE CONDITION ESSENTIELLE POUR RECEVOIR LE SACREMENT.**
- être en état de grâce
- avoir un parrain (pour les garçons) ou une marraine (pour les filles).

Pour être confirmé, vous devez obligatoirement :

- vous inscrire en renvoyant le document ci-joint dûment rempli **avant le dimanche 19 février**

par mail : 44p.nantes@fsspx.fr **ou par la poste** au Prieuré Saint-Louis.

NB : les élèves de la Placelière remettent leur inscription à M l'abbé de Fraissinette ; les élèves du Cours St Albert à leur Mère titulaire.

- **joindre un certificat de baptême**. (photocopie du livret de famille pour les baptisés des chapelle de la FSSPX)

Choix du parrain (pour les hommes) ou de la marraine (pour les femmes) :

Le parrain ou la marraine doit être confirmé, avoir atteint l'âge canonique de 14 ans (à moins d'une dispense accordée par le prêtre dans certains cas), ne pas avoir apostasié sa foi ou appartenir à des groupements ennemis de l'Eglise (franc-maçonnerie...), ne pas vivre dans une situation matrimoniale irrégulière aux yeux de l'Eglise (concubin, divorcé, divorcé-« remarié »).

En résumé, le parrain ou la marraine doit être un exemple de vie chrétienne sur lequel pourra s'appuyer le confirmé.

Choix du prénom de confirmation :

Tout confirmé peut choisir un nouveau saint Patron protecteur à l'occasion de sa confirmation. Il sera confirmé sous ce patronyme. Celui-ci peut-être le même que celui du baptême, ou un autre, au choix du confirmand.

Récollecion préparatoire et confessions (présence obligatoire pour tous les enfants) :

- **pour les garçons**, à la Placelière, le **samedi 11 mars** de 10h00 à 17h00 (apporter son pique-nique).
- **pour les filles**, au Cours St Albert, le **vendredi 17 mars** de 8h45 à 16h30 (repas de midi au réfectoire, participation de 5 € pour les externes).

Pour les confirmands adultes, les modalités de la préparation vous seront communiquées, s'adresser au Prieuré Saint-Louis.

Pour le jour de la cérémonie :

Une tenue digne et soignée est exigée pour les confirmands comme pour les parrains et marraines :

- bras couverts pour les messieurs,
- **tête couverte** et jupe décente pour les dames (en dessous des genoux).

Cérémonie de confirmation

à la Placelière, le Samedi 18 mars 2023 à 10h (suivie de la messe)

Formulaire d'inscription

A retourner avant le dimanche 19 février 2023

- par Mail : 44p.nantes@fsspx.fr

- ou par courrier : M l'abbé Boissonnet
Prieuré Saint-Louis
25, rue François Bruneau
44000 Nantes

NB : Les élèves de la Placelière remettent leur inscription à M l'abbé de Fraissinette

Les élèves du Cours St Albert à leur Mère titulaire.

Identité du confirmand :

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Mail :

Date de naissance : N° de téléphone :

Date de baptême : Lieu du baptême :

Instruction chrétienne :

Nombre d'années de catéchisme :

Lieu :

Pour la cérémonie :

Prénom et nom du parrain (pour les garçons) ou de la marraine (pour les filles)

.....

Age du parrain ou de la marraine :

célibataire

marié

veuf

Prénom choisi pour la confirmation :

Signature des parents ou du confirmand adulte